



Préserver les chauves-souris en Côtes du Rhône,

des actions financées
pour une viticulture durable

Dossier de Presse

juillet 2025



Le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône engage un programme inédit pour préserver les chauves-souris, alliées précieuses de la vigne, en lien avec des partenaires naturalistes et agricoles. Objectif : allier protection de la biodiversité et pratiques viticoles durables, le tout à coût zéro pour les vignerons.

Ce programme, **financé par l'état au travers du Fonds vert PACA et co-financé par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)**, propose une approche originale qui croise **viticulture et biodiversité**. Il s'appuie sur des partenariats locaux solides, une bonne connaissance des enjeux de terrain, et des pratiques déjà expérimentées mais rarement combinées à cette échelle.

L'objectif est simple : mieux connaître et favoriser la présence des **chauves-souris** dans les paysages viticoles. Ces espèces, encore peu étudiées en contexte agricole, sont pourtant de précieuses alliées pour la régulation des insectes ravageurs.

Le projet associe **diagnostics de terrain, actions concrètes et sensibilisation**. Il place les vignerons au cœur du dispositif, en les accompagnant dans une démarche progressive, fondée sur l'observation, l'expérimentation et le partage d'expérience.

Ce dispositif permet aux vignerons de bénéficier d'actions à coût zéro pour leur structure. Un engagement gagnant-gagnant pour tous les vignerons des Côtes du Rhône.

Ce projet concerne, pour l'instant, uniquement le Vaucluse. Un projet similaire a été déposé en mai dernier auprès du Fonds vert AURA. Un autre projet sera prochainement déposé auprès du Fonds vert Occitanie.



Un projet pour une viticulture durable et une biodiversité renforcée

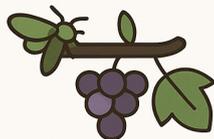
Dans le cadre du Fonds vert, le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône mène, depuis avril 2025 et jusqu' à décembre 2028, un **programme ambitieux de protection des chauves-souris**, en partenariat avec le Groupe Chiroptères de Provence.

Ce projet s'inscrit à la fois dans le **Plan National d'Actions Chiroptères** et pleinement dans la stratégie du Syndicat en faveur de pratiques agricoles **durables et respectueuses** de l'environnement.

Une chauve-souris peut consommer jusqu'à l'équivalent de son propre poids en insectes chaque nuit, contribuant ainsi efficacement à la régulation naturelle des ravageurs.

Pourquoi les chauves-souris ?

Le rôle des chauves-souris dans les vignobles



Consommation
d'insectes
(ex: vers de la grappe)



Impact positif
sur la réduction
des insecticides



Indicateur de
la qualité
écologique

Les chauves-souris, aussi appelées chiroptères, jouent un **rôle essentiel dans les écosystèmes viticoles** en tant qu'auxiliaires de cultures. Elles sont notamment **prédatrices de papillons de nuit** tels que l'Eudémis dont la chenille est un ravageur de la vigne, aussi connu sous le nom de vers de la grappe (petit papillon mais responsable de grands dégâts). En effet, le vers va mordre les raisins et ainsi créer des portes d'entrée accessibles à de la pourriture grise ou des ravageurs secondaires comme la drosophile par exemple.

Leur présence témoigne du bon état écologique des territoires. **Elles sont reconnues comme espèces parapluies** : les actions mises en place pour leur protection profitent aussi à d'autres espèces, comme certains oiseaux ou insectes.

Elles sont aussi bio-indicatrices, car très sensibles aux changements de température, à la pollution lumineuse ou à l'usage de produits phytosanitaires. Leur présence signale donc un environnement de qualité.

Pourtant, ces espèces sont en fort déclin, notamment à cause de la disparition de leurs habitats et corridors de déplacement, de la pollution lumineuse et de l'usage de produits phytosanitaires, qui réduisent considérablement la ressource alimentaire disponible.



La région PACA abrite **30** espèces de chauves-souris sur les **35** que compte l'Europe; ce qui en fait une région à fort enjeu pour les chiroptères.

<https://www.gcprovence.org/>

Un enjeu régional fort

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite **30 espèces de chauves-souris**. Pourtant, leurs populations sont en fort déclin. La **destruction des habitats**, l'usage de produits phytosanitaires, l'**artificialisation des milieux**, ainsi que le **changement climatique** affectent durablement leur survie.

Entre 2006 et 2021, on estime une disparition de **43 %** des populations nationales de Chiroptères et dans la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux tiers des gîtes majeurs ont disparu en 60 ans (*source Observatoire National de la Biodiversité*).

On observe des pertes drastiques d'effectifs auprès de nombreuses espèces, notamment la Noctule commune, qui a perdu **88 %** de ses effectifs en 15 ans (*source Vigie Nature*).

Par ce projet, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône veut donner une nouvelle dimension aux actions accompagnées, qui permettent des changements plus profonds et surtout systémiques.

Il s'appuie sur **des actions déjà engagées**, **des acteurs déjà mobilisés sur le terrain** ainsi que sur **un réseau de viticulteurs mobilisés** autour du projet permettant une complémentarité des approches vers un objectif durable et structurant.

Grand Rhinolophe



Quels avantages pour les vignerons ?

Le programme de préservation des chauves-souris présente plusieurs bénéfices directs pour les vignerons :

1. Des auxiliaires naturels pour réguler certains ravageurs

Les chauves-souris consomment une grande quantité d'insectes chaque nuit, notamment le papillon nocturne Eudémis dont la larve, le vers de la grappe, est responsable de pertes de récolte et d'altération de la qualité du raisin. Leur présence permet de limiter naturellement ces nuisibles.



2. Un programme à coût zéro pour les vignerons

Tous les diagnostics, suivis de terrain, plantations de haies, poses de nichoirs ou autres aménagements sont pris en charge. Aucune dépense n'est demandée aux vignerons participants.

3. Un accompagnement personnalisé et technique

Les exploitations bénéficient de conseils sur mesure : diagnostics biodiversité, propositions d'actions concrètes (couverts végétaux, vitiforesterie, vitipastoralisme...), formations et journées techniques.

4. Une valorisation des pratiques agroécologiques

Ce projet vient renforcer des démarches déjà engagées (HVE, bio, haies, sol vivant...) en apportant des données scientifiques et une reconnaissance professionnelle. Il contribue à l'image positive des domaines auprès des clients, des partenaires et des institutions.

5. Une meilleure connaissance de son terroir

Les études menées (sols, biodiversité, ravageurs...) permettent aux vignerons de mieux comprendre les interactions entre pratiques viticoles et équilibre écologique. Ces données enrichissent leur réflexion agronomique.

6. Une participation active à une viticulture durable

Le projet donne aux vignerons les moyens d'agir concrètement pour l'environnement, sans contrainte supplémentaire, en lien avec les objectifs du Plan Stratégique Environnemental du Syndicat.

7. Un réseau d'échanges et de coopération

Les vignerons impliqués bénéficient d'un partage d'expérience avec d'autres domaines engagés, via des rencontres, des outils en ligne (cartographie) et des actions collectives. Cela renforce la dynamique locale.

Quels avantages pour les chauves-souris ?

Les actions engagées dans le cadre de ce projet visent à renforcer l'intégration des chauves-souris au sein de l'écosystème viticole, en rendant les vignobles plus favorables à leur présence. En favorisant cet équilibre écologique, le projet permet de valoriser pleinement les fonctions naturelles que remplissent ces espèces, notamment dans la régulation des populations d'insectes

1. Restauration de corridors écologiques et consolidation des existants

Les chauves-souris se déplacent en utilisant l'écholocation, un système de repérage basé sur l'émission et la réception d'ultrasons. La plantation de haies leur offre des corridors structurants dans le paysage, facilitant leurs déplacements entre les zones de gîte, de chasse et d'abreuvement. Ces éléments linéaires du paysage agissent comme des repères et des voies de transit, permettant ainsi aux chauves-souris d'accéder plus facilement au vignoble.

2. Mise à disposition de ressources alimentaires

Une fois installées dans le vignoble, les chauves-souris y demeurent si elles y trouvent suffisamment de nourriture. Toutefois, les ravageurs de culture qu'elles consomment ne suffisent pas à leur fournir une ressource alimentaire constante tout au long de l'année. Pour favoriser leur présence, il est essentiel de diversifier les habitats et les sources de nourriture en développant des couverts végétaux, en plantant des haies, en encourageant la vitiforesterie et le vitipastoralisme, ou encore en préservant les friches et les tournières enherbées. Ces pratiques permettent d'attirer une plus grande diversité d'insectes dans les vignes. Par ailleurs, elles soutiennent d'autres auxiliaires de culture.

3. Proposition d'abris et de gîtes sur le territoire viticole

Animaux nocturnes, les chauves-souris ont besoin de s'abriter une fois le soleil revenu. Ces gîtes peuvent être des arbres, des bâtiments agricoles ou des nichoirs. Or, les chiroptères ne disposent plus d'autant d'endroits favorables dans les milieux agricoles. La pose d'abris et l'aménagement des bâtiments leur permet ainsi de rester sur site lorsque la cantine est bonne.



Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)
©JM Bompar

Un programme en plusieurs volets

Mieux connaître le territoire

- Diagnostic écologique à l'échelle du Vaucluse

L'objectif est de mieux connaître le territoire pour cibler les zones d'intervention prioritaires en faveur des chauves-souris mais aussi adapter la stratégie d'action en fonction de la structuration du paysage. Un diagnostic global sera mené à partir des données existantes (présence d'espèces, habitats, couverture du sol, réseau hydrographique, pollution lumineuse, plantations précédentes...). Ces informations permettront de repérer les zones de connectivité écologique à restaurer, les secteurs à enjeux et les principales ruptures dans le déplacement des chauves-souris. Cette analyse servira à établir une stratégie territoriale concertée, co-construite avec l'ensemble des acteurs du projet.

- Cartographie des actions via une plateforme web (Webmapping)

Un outil en ligne permettra de visualiser toutes les actions agro-environnementales mises en place sur les 6 départements du territoire des appellations des Cotes du Rhône : plantations, vitipastoralisme, pose de nichoirs, pratiques certifiées (HVE, Bio...). Il facilitera aussi les échanges d'expériences entre domaines, la mise en relation des vignerons et la valorisation de leurs engagements.

Développer les connaissances

- Étude du régime alimentaire des chauves-souris

Des prélèvements de guano (déjections) sous les gîtes seront analysés pour identifier les proies consommées. On cherchera notamment à confirmer la consommation de ravageurs comme les papillons (eudémis, cochylis) ou la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée. Ces résultats mettront en valeur le rôle des chauves-souris comme auxiliaires naturels de la vigne.

- Étude sur la vie des sols

Dix parcelles seront sélectionnées pour une analyse complète du sol, incluant un volet microbiologique. L'historique des pratiques culturales y sera associé. L'objectif est de mieux comprendre les liens entre pratiques, état du sol et biodiversité souterraine. Ces données viendront nourrir une réflexion collective sur la gestion durable des sols viticoles.



- **Acquisition de nouvelles données sur les chauves-souris**

Même si certaines données existent, de nombreuses zones restent peu connues. Dix sites viticoles seront équipés d'enregistreurs pour suivre la fréquentation des chauves-souris. Ces sites seront choisis pour leur intérêt écologique (présence d'enjeux ou lacunes de données) mais aussi en cohérence avec les autres analyses et actions réalisées dans le cadre du projet (pose de nichoirs, analyse de guano, comptage vers de la grappe...).

Impliquer les vignerons

- **Réalisation de diagnostics agro-environnementaux dans les domaines viticoles**

Des diagnostics agro-environnementaux seront réalisés dans 60 domaines. Ils permettront d'identifier les atouts et marges de progrès en matière d'accueil de la biodiversité. À partir de ces bilans, des actions concrètes seront proposées : couverts végétaux, vitipastoralisme, haies... Ces diagnostics visent aussi à renforcer l'autonomie des vignerons dans la gestion environnementale de leur domaine.

- **Journées techniques pour les vignerons**

Deux journées techniques seront organisées pour sensibiliser les vignerons au projet. Elles permettront de présenter les actions possibles, les intérêts agronomiques et écologiques associés, les résultats des actions déjà menées et d'échanger sur les pratiques. L'objectif est de créer une dynamique collective et de partager des retours d'expérience concrets.



Individus de Molosse de Cestoni derrière un panneau publicitaire en milieu viticole (© JM^BBompar)



Mettre en œuvre des actions favorables pour les chauves-souris

- Vitiforesterie et corridors écologiques

Les haies et les arbres intra-parcellaires créent des habitats et des couloirs de déplacement pour les chauves-souris. Ils favorisent aussi la chasse et l'installation d'espèces arboricoles. Une moyenne de 250 mètres de haie sera plantée par domaine durant les années 2 et 3 du projet. Chaque plantation fera l'objet d'un accompagnement : diagnostic, conception et fourniture de plants.

- Pose de nichoirs

Dans les secteurs manquant de gîtes naturels, des nichoirs seront installés pour favoriser l'installation de chauves-souris et d'oiseaux insectivores (mésanges, rougequeue...). Ces abris participent à la lutte naturelle contre les ravageurs et réduisent le recours aux intrants.

- Mise en place de couverts végétaux

Les couverts végétaux apportent une diversité florale bénéfique à la faune, notamment aux arthropodes, sources de nourriture pour les chauves-souris. Ils enrichissent aussi le sol en matière organique et améliorent sa structure. Ces couverts favorisent donc à la fois la biodiversité et la fertilité des sols.

- Développement du vitipastoralisme

Le pâturage hivernal contribue à l'entretien des sols et favorise la biodiversité. Une collaboration sera mise en place entre vignerons et bergers, avec un Cahier des charges partagé. Des diagnostics et des bilans de saison seront réalisés pour adapter la pratique au contexte local.

- Restauration du petit bâti

Certaines espèces de chauves-souris dépendent du bâti rural (cabanons, bories...). Le projet prévoit de recenser ces éléments dans les diagnostics et d'en restaurer certains (toitures, ouvertures) si leur état et leur potentiel écologique le justifient. Les restaurations plus lourdes pourront faire l'objet de projets complémentaires.

Communiquer et sensibiliser

- **Diffusion d'un document de synthèse pour les vignerons**

Un document sera produit pour présenter les rôles des chauves-souris dans les vignobles. Destiné aux professionnels, il présentera les connaissances scientifiques et sera diffusé largement sous format numérique.

- **Sensibilisation des jeunes au lycée viticole**

Des interventions auront lieu au lycée viticole d'Orange. L'objectif : former les étudiants à la lecture de leur environnement, au diagnostic écologique et à l'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques professionnelles.

- **Ateliers de terrain et « nuits d'écoute »**

Deux soirées seront organisées dans des domaines pour observer et écouter les chauves-souris en conditions réelles. Ces rencontres conviviales entre professionnels permettront de sensibiliser concrètement les participants et d'échanger sur les pratiques favorables.

- **Exposition dans les caves coopératives**

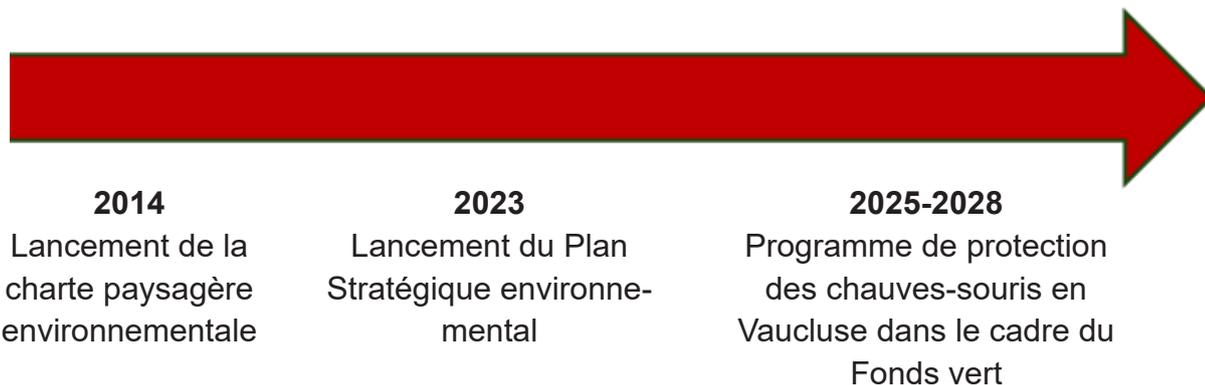
Des panneaux d'exposition sur les chauves-souris et leur lien avec la viticulture seront présentés notamment dans les caves coopératives du Vaucluse. Cette action vise à sensibiliser un maximum de vignerons et à valoriser les actions mises en place.



Nichoirs de types fissuricoles sur poteau au sein d'un domaine viticole (©A Defrancq)

Un projet structurant, en cohérence avec les engagements du Syndicat

Le Syndicat s'engage activement dans la préservation de l'environnement et la promotion de pratiques viticoles durables depuis de nombreuses années. Il a lancé en 2014 une charte paysagère environnementale et a initié en 2023 son «Plan Stratégique environnemental». L'objectif affiché est de devenir une référence environnementale et sociétale, en sensibilisant et accompagnant les viticulteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



Le Syndicat s'engage à :

- **Encourager l'adoption de certifications environnementales et Haute Valeur Environnementale** par ses membres, en fournissant un soutien et des ressources pour faciliter ce processus ;
- **Promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**, telles qu'une gestion de l'eau adaptée, la réduction des intrants chimiques et la préservation de la biodiversité. Il fournit des outils et un soutien technique pour aider ses membres à adopter ces pratiques et à minimiser leur empreinte environnementale ;
- Parallèlement à ces efforts en matière d'environnement, il est également déterminé à **promouvoir la responsabilité sociale au sein de la communauté viticole**. Il a récemment été labellisé RSE niveau Confirmé, une première pour un Syndicat d'appellation en France.

Le Syndicat s'entoure de partenaires experts et locaux afin d'ancrer ses actions dans le territoire et permettre leur pérennité.

Des partenaires forts et engagés

Ce projet est le fruit d'un travail collectif entre plusieurs structures complémentaires, toutes ancrées localement et impliquées dans le développement durable de la viticulture en Vaucluse.

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône assure l'animation, la coordination générale du projet ainsi que la réalisation des diagnostics agro-environnementaux en équipe avec le Groupe Chiroptère de Provence.

Piloté par le Syndicat des Côtes du Rhône et le Groupe Chiroptère de Provence, le projet réunit plusieurs partenaires opérationnels pour la mise en œuvre des actions auprès des vignerons :

- **Agrinichoirs** : accompagne la mise en place de nichoirs à passereaux et d'abris à chauves-souris. Il se charge également de la récupération et analyse de guano ;
- **Laboratoire Novasol** : accompagne le choix des 10 parcelles dont les sols vont être analysés et réalise les analyses de sols et leur rendu auprès des vignerons et du groupe projet de manière plus générale ;
- **CERPAM** (Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes-Méditerranée) : accompagne le déploiement du vitipastoralisme ;
- **Landscape Biodiversity Solutions** : réalise le diagnostic de territoire initial ;
- **Lycée viticole d'Orange** : intégration du projet dans la formation des futurs professionnels ;
- **Chambre d'agriculture de Vaucluse** : accompagne les vignerons dans la mise en place de couverts végétaux, spontanés ou semés ;
- **Agrooof et Ceres Flore** : accompagne les vignerons dans la mise en place de vitiforesterie ;
- Sans oublier les **domaines viticoles engagés** dans des démarches agroécologiques, qui participent au projet. Ils accueillent les actions de terrain, partagent leurs retours d'expérience et servent de vitrine pour essayer les bonnes pratiques.

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône s'engage également dans des actions permanentes en parallèle de la préservation des chiroptères :



La vitiforesterie

En collaboration avec les structures de conseils à la plantation, le Syndicat encourage activement la réintroduction d'arbres et d'arbustes au sein des vignobles, créant ainsi des îlots de biodiversité propices à la régénération des écosystèmes.

Un catalogue de végétaux locaux et de fiches techniques est accessible, favorisant l'utilisation d'espèces locales adaptées à notre territoire, en partenariat avec CERES FLORE.

Dans le cadre de son guide de recommandation, une fiche action est consultable, afin d'orienter les vignerons sur ce qu'est une haie, son rôle, comment l'implanter.



Le vitipastoralisme

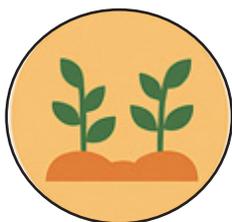
Le Syndicat s'engage dans la promotion du vitipastoralisme, en collaboration avec le CERPAM, afin de valoriser la cohabitation entre l'élevage et la viticulture, favorisant ainsi la gestion écologique des sols et le maintien de la biodiversité.



L'Observation de la biodiversité

Par le biais de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, en partenariat avec le MNHN, le Syndicat participe à la surveillance et à la préservation de la faune et de la flore locales, en impliquant activement les viticulteurs dans des programmes de suivi et de protection des espèces.

En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA, le Syndicat travaille notamment à la préservation de l'Outarde Canepetière.



La couverture des sols

Le Syndicat encourage vivement les vignerons à ne pas laisser les sols nus et à favoriser un repos du sol avant replantation.

Une démarche reproductible et participative

Ce qui fait l'originalité de la démarche :

- Elle fait appel à la fois à des **experts en agronomie et en écologie** ;
- Elle cible les chauves-souris, des **auxiliaires encore peu connus** dans le monde viticole, mais au fort potentiel ;
- Elle combine **connaissances scientifiques, actions concrètes et sensibilisation**, de façon coordonnée ;
- Elle repose sur **l'implication directe des vignerons** à chaque étape : diagnostic, mise en œuvre, retour d'expérience ;
- Elle **valorise les pratiques agricoles favorables** à la biodiversité, comme le vitipastoralisme ou la vitiforesterie, avec un accompagnement technique ;
- Elle utilise un **outil cartographique numérique** (Webmapping) pour **rendre visibles les actions, partager les résultats et faciliter la coopération**.

Les outils, les méthodes et les retours d'expérience produits dans le cadre de ce projet pourront être **facilement transposés dans d'autres territoires viticoles**. Un guide méthodologique et un bilan complet des actions seront diffusés en fin de programme.

Les formations, supports de communication et protocoles de suivi pourront être repris et adaptés à d'autres contextes agricoles ou climatiques.





Un projet porteur de sens, de solutions et d'avenir pour les Côtes du Rhône

Ce projet renforce l'engagement du Syndicat en faveur d'une viticulture durable, déjà illustré par sa charte paysagère, son Plan Stratégique Environnemental, la promotion des certifications HVE et Bio, la vitiforesterie, le vitipastoralisme ...

En revalorisant le rôle écologique des chauves-souris dans les vignes, ce projet **ouvre une voie nouvelle pour allier performance agronomique et pratiques durables.**

Il propose des solutions concrètes, faciles à mettre en œuvre, et fondées sur des savoirs partagés.

Pour les vigneron·ne·s, c'est une opportunité de mieux comprendre leur écosystème, d'agir pour la biodiversité utile et de s'inscrire dans une dynamique collective porteuse de sens et de visibilité, **le tout à coût zéro.**

En favorisant les échanges directs entre vigneron·ne·s et partenaires techniques, le Syndicat assure une **transmission efficace des savoirs et des bonnes pratiques**, favorisant ainsi une dynamique collaborative et une appropriation collective des enjeux environnementaux.

Les enseignements tirés de ce projet pourront **servir de modèle reproductible dans d'autres territoires viticoles**, en cohérence avec les attentes sociétales et les enjeux climatiques actuels.



À propos du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône

Le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Site internet : www.syndicat-cotesdurhone.com

Contact presse

Isabelle Gibier – Responsable de la Communication
04 90 27 45 97 i.gibier@syndicat-cotesdurhone.com